

Réunies en assemblée générale, les 2 et 3 novembre 2010, à Antananarivo, les Chambres consulaires, membres de la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones (CPCCAF) ont longuement débattu de l'absolu nécessité d'instaurer une véritable culture de la formation professionnelle au sein des économies africaines émergentes.

Dans cette perspective, elles ont dressé le constat suivant :

Sur le continent africain, la Formation Professionnelle a trop longtemps été le parent pauvre du développement économique. Plusieurs facteurs ont entravé son essor :

- la faible industrialisation du tissu économique ne nécessitait pas l'acquisition de compétences techniques spécifiques ;
- la prépondérance du secteur informel se traduisait par un apprentissage dans la rue dont le contenu ne correspondait pas aux attentes des entreprises formalisées ;
- l'instabilité institutionnelle de certaines économies ne favorisait pas la définition et l'application de politiques dédiées à la Formation Professionnelle et à l'Enseignement Technologique.

Aujourd'hui, le développement de la Formation Professionnelle revêt une importance stratégique au regard de plusieurs éléments :

- les nations africaines s'affirment dans le cadre mondial de l'économie (OMC, Accords de Partenariat Économique) ;
- les ressources naturelles et énergétiques et le potentiel arable dont dispose le continent africain constituent une opportunité réelle de transformation et de commercialisation des produits qui en seront tirés ;
- les prévisions démographiques nécessitent de procurer une activité professionnelle stable et régulière à des centaines de milliers de jeunes gens qui, chaque année, arrivent sur le marché du travail. Ceci s'avérera déterminant pour la stabilité sociale des États.

Dans ce contexte, nous, membres élus de nos institutions consulaires, affirmons collectivement notre engagement en faveur de la Formation Professionnelle. Trait d'union entre le secteur privé et le secteur public, opérateurs de formation reconnus, les Chambres consulaires ambitionnent d'être un acteur de premier plan des politiques de formation professionnelle et d'enseignement technique.

Nous considérons que, sans initiative conséquente en faveur de la Formation Professionnelle, le secteur privé africain ne pourra disposer des qualifications et des compétences indispensables à son intégration définitive sur les marchés internationaux. Ceci suppose l'instauration de véritables parcours de formation avant et durant le parcours professionnel de nos futurs et actuels collaborateurs. Un tel parcours sera « gagnant – gagnant » pour les entreprises certaines de bénéficier de salariés performants et pour eux-mêmes assurés d'une évolution professionnelle et d'une stabilité sociale qui, trop souvent, leur font défaut.

Nous apprécions les initiatives récentes prises par les États visant à renforcer les dispositifs en faveur de la Formation Professionnelle à travers l'adoption de politiques nationales et soutenons la déclaration de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine visant à rendre plus efficiente les politiques nationales et régionales.

Nous considérons que l'attention portée par les bailleurs en faveur de la Formation Professionnelle constitue une opportunité considérable afin de remédier aux déficits de compétences rencontrés par les opérateurs économiques.

Du fait des intérêts économiques en jeu et conscients de l'impérative nécessité de développer et de pérenniser les entreprises et à travers elles les économies régionales et nationales africaines, nous voulons nous engager pleinement dans des démarches conséquentes afin que les opérateurs économiques disposent de personnels qualifiés et compétents aptes à prendre en compte les exigences des marchés.

Nous souhaitons que le rôle formateur des partenaires économiques, représentés par les Chambres Consulaires, soit effectivement pris dans le cadre des concertations nationales et interrégionales qui préfigureront les actions à conduire grâce à des démarches conjointes à l'égard de la formation et de l'emploi.

Dans ce cadre, outre nos collaborateurs et nos structures de formation existantes, nous mettrons à disposition notre connaissance des entreprises et de leurs besoins en formation en intensifiant nos capacités de réflexion et d'analyses par la mise en œuvre d'observatoires prospectifs de la formation et de l'emploi.

Nous n'ignorons pas non plus que le développement de la Formation Professionnelle est un facteur d'insertion professionnelle et de stabilité sociale dont bénéficieront les jeunes générations qui composent l'avenir et la fierté du continent africain.

Il nous faut répondre aujourd'hui aux aspirations personnelles et collectives d'un milliard de personnes, habitant un continent dont les perspectives de développement économique sont, aujourd'hui, unanimement reconnues.

Dès lors, nous nous engageons solennellement à mobiliser nos énergies et nos ressources en faveur d'un ambitieux «Projet d'Appui à la Formation Professionnelle Consulaire » (PAFPC) dont nous connaissons et revendiquons l'urgence de la mise en œuvre.